



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023**

**COMMUNE
DE
PLOUHINEC**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Morbihan

Présents : Mmes Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, MM. Pierre STEPHANT et Régis JAFFRE, Mme Marina GERARD, MM. Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, Mmes Maud COCHARD, Cathy CORVEC, MM. Benoit CROQ, Franz FUCHS, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER, Nolwenn LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Date de convocation
20 septembre 2023

Date de publication
2 octobre 2023

**Nombre de
conseillers
en exercices 29
présents 24
votants 27**

Absents :

Mmes Audrey PESSEL et Sidonie BOUSSEMART, Messieurs Jean-Marc CHABROL, Jean-Jacques GUILLERMIC et Jean-Philippe CHAVANE DE DALMASSY.

Procurations :

Madame Audrey PESSEL donne pouvoir à Monsieur Pierre STEPHANT

Madame Sidonie BOUSSEMART donne pouvoir à Madame Sophie LE CHAT

Monsieur Jean-Jacques GUILLERMIC donne pouvoir à Madame Stéphanie LE SQUER

Secrétaire de séance :

Mme Emmanuelle JEHANNO

2023-09-1.1.4 - ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Stéphane SANCHEZ

Par courrier en date du 04 août 2023, reçu en mairie le 09 août 2023, le service comptable d'Auray nous a transmis un état de présentation et d'admissions en non-valeur concernant :

- **Le budget principal** pour la somme de **317 €** qu'il convient d'inscrire à l'article 6541 du budget (créances admises en non-valeur) ;
- **Le budget principal** pour la somme de **3 450 €** qu'il convient d'inscrire à l'article 6541 du budget (créances admises en non-valeur).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 08 septembre 2023,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **INSCRIT LA SOMME DE 3 767 € à l'article 6541 du budget principal.**

Fait en mairie le 26 septembre 2023

Au registre suivent les signatures.

**La Maire,
Sophie LE CHAT**



**La secrétaire de séance
Emmanuelle JEHANNO**